L'an deux mil quatorze, le treize mai à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents: Mme Sabine BEAUDOIN, Mme Evelyne CARDEY, Mme Tatiana CARON LAGNACH, Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Claude DORIOT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, Mme Danielle LORION, M. Lionel PIEGELIN, M. René RICHE, Mme Annelyse TABET, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENAIRE.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mme Claire BERTHELOT ayant donné procuration à Mme. GRANDJEAN, M. Hervé GARRET ayant donné procuration à M. VALDENAIRE, M. MULLER ayant donné procuration à M. TIROLE.

Etait absent non excusé: Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Madame Sabine BEAUDOIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 05 mai 2014.

Ordre du jour :

- Révision des tarifs communaux
- Subventions
- Participation sur centres de loisirs
- Tarifs accueil périscolaire
- Tarifs nouveaux rythmes scolaires
- Remise de dictionnaires
- Désignation membres :
 - o Commission des impôts
 - o Centre Communal d'action sociale
 - o Sygam
 - o Syndicat intercommunal de l'union
 - o Agence de développement et d'urbanisme
 - o Comité national d'action sociale
 - o Commission d'appel d'offres
- Conseil en énergie partagé
- Travaux forestiers
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 14 avril 2014.

$\underline{N^{\circ}}$ 01-05-2014 : FINANCES – REVISION des TARIFS COMMUNAUX :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe, comme suit, le montant des différents tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} juillet 2014 :

Concession 30 ans	124	
Concession columbarium 30 ans	808	
Concession columbarium 15 ans	404	
Atelier de distillation	29 €/jour	
Photocopie recto	0.25	
Photocopies recto-verso	0.30	
Photocopie A3	0.50	
Photocopie A3 recto-verso	1.00	
Banc + loterie au m²	1.20	
Manège au m²	1.00	
Appareils à sous au ml	1.50	
Bail de la chasse	180	
Location salle des fêtes : week end	243	Pour toute réservation faite à compter du 1/7/2014
Location salle des fêtes : 1 soirée en semaine	124	"
Location salle des fêtes : réunion en semaine ou réception lors d'un décès	61	"
Encarts publicitaires dans info municipale	54	1/8 ^{ème} de page
"	95	¼ de page
"	170	½ page
П	317	1 page

TARIF de LOCATION de la VAISSELLE (salle des fêtes) :

	Tarif de location
Lot de 88 couverts	80 €
(assiettes, couverts, tasses, verres)	
Lot de 176 couverts	160 €
Lot de 10 couverts supplémentaires	15 €

	Tarif
	remplacement
Grosse assiette plate	2.65
Assiette plate moyenne	2.65
Assiette à dessert	2.25
Tasse	3.75
Cuiller à café	0.55
Fourchette	0.55
Couteau	1.15
Cuiller	1.05
Légumier	19.00
Plat ovale	19.00
Plat rond	11.00
Flûte à champagne	1.45
Verre ballon petit modèle	1.15
Verre ballon grand modèle	1.30

$\underline{N^{\circ}~02\text{-}05\text{-}2014:FINANCES}-ATTRIBUTION~de~SUBVENTIONS}$:

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal alloue, à l'unanimité, les subventions suivantes :

Associations	montants en €	Observations
Dampierre foot	2800	
Foyer de Jeunes	1900	
Espérance Dampierroise	1700	
Eglise Luthérienne	150	remboursement consommation éclairage
		du temple
Médaillés Militaires	50	
Anciens Combattants	80	
Restos du Cœur	180	
Jeunes sapeurs-pompiers de	refus	
PMA		
Tennis dampierrois	200	pour la pratique du tennis en salle
Atelier arts plastiques	250	à l'occasion des 20 ans de l'activité
Sauvegarde des fruitiers de	100	pour l'entretien des arbres fruitiers de
Bavans		Dampierre
Club cycliste d'Etupes	200	championnat de Franche Comté
Collège Etupes	35 €/élève	voyage scolaire
	soit 140 €	

Il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2014.

N° 03-05-2014 : FINANCES – PARTICIPATION sur CENTRES DE LOISIRS :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une participation financière sur les centres de loisirs. Cette mesure concerne les enfants domiciliés à Dampierre les Bois et âgés de 4 à 14 ans.

Le montant de l'aide financière portera sur un maximum de 20 jours et concernera les centres de loisirs du Doubs et du Territoire de Belfort en juillet et août.

Le montant de cette aide sera de 3 € par demi-journée et de 6 € par journée entière.

Il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits à l'article 6042 du budget primitif 2014.

$\underline{N^{\circ}\ 04-05-2014}:\ PERISCOLAIRE-TARIFS\ 2014/2015}:$

Le Maire présente au conseil municipal :

- Le règlement du service d'accueil périscolaire
- ➤ Le résultat de la consultation concernant la fourniture de repas. L'entreprise MALUGANI seule à proposer une livraison en liaison chaude propose un repas à 3.70€ TTC
- Les propositions de tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2014/2015 soit :

RESTAURATION SCOLAIRE (de 11 h 30 à 13 h 30)

quotient familial	tarif repas+animation	tarif repas + animation
	dampierrois	extérieurs
inférieur à 246	4.40	5.40
de 247 à 690	6.50	7.50
à partir de 691	8.00	9.10

ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU SOIR
1.45 €	2.90 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ➤ Décide de reconduire le règlement adopté en séance de conseil municipal du 22/05/2013.
- ➤ Autorise le Maire à passer commande des repas à l'entreprise MALUGANI pour l'année scolaire 2014/2015
- Autorise le Maire à acheter le pain nécessaire à la boulangerie locale
- Adopte la proposition de tarifs à facturer aux familles.

<u>N° 05 - 05 -2014 : AFFAIRES SCOLAIRES - NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES :</u>

Le Maire rappelle au conseil municipal :

- ➤ Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et la circulaire d'application n° 2013-017 du 6 février 2013.
- ➤ La décision prise par le groupe de travail chargé de la mise en place de cette nouvelle organisation de la semaine scolaire à compter de septembre 2014 fixant les horaires comme suit :

	Lundi, mardi, mercredi, jeudi,	Lundi, mardi, jeudi, vendredi
	vendredi	
Ecole maternelle	8 h 25 – 11 h 25	13 h 25 – 15 h 40
Ecole élémentaire	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 45

- Le souhait de ce même groupe de travail d'organiser un accueil des élèves les lundi, mardi, jeudi et vendredi après les cours pendant une heure et de conventionner avec les FRANCAS pour la gestion et l'animation de ce nouveau service
- La proposition du groupe de travail de facturer ce service aux familles

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte les propositions du groupe de travail concernant les jours et horaires de classe
- Autorise le Maire à signer une convention avec LES FRANCAS concernant la gestion et l'animation de ce nouveau service proposé aux familles

- Fixe comme suit le montant des tarifs à facturer aux familles :
 - 1 € de l'heure par enfant et 0.50 € de l'heure à patir du second enfant par famille

N° 06-05-2014 : AFFAIRES SCOLAIRES – REMISE de DICTIONNAIRES :

Le Maire rappelle que la commune a pour coutume d'offrir un dictionnaire aux élèves qui se rendent en classe de 6^{ème}, dictionnaire accompagné depuis quelques années d'une clé USB.

Il demande ensuite à la nouvelle équipe municipale si elle entend poursuivre cette mesure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de continuer à offrir un dictionnaire et une clé USB aux élèves à l'issue de leur scolarité dampierroise.

Il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2014.

N° 07-05-2014 : IMPOTS – COMMISSION COMMUNALE des IMPOSITIONS DIRECTES :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire et de commissaires.

A chaque renouvellement de l'équipe municipale, il y a lieu de procéder à une désignation de contribuables qui composeront cette commission.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les contribuables suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES

	Noms et prénoms	Année naissance	Adresse	Profession	Membre du conseil
1	MULLER Vincent	1963	5 rue des Vergers Dampierre les Bois	artisan	oui
2	MURER Fernand	1935	7 Grande rue Dampierre les Bois	retraité	non
3	GRANDJEAN Maryse	1958	2 rue du Stade Dampierre les Bois	cadre technique	oui
4	THIERY Gisèle	1944	14 rue Guillemaille Dampierre les Bois	retraitée	oui
5	MONTANARI René	1931	8 impasse de la Carrière Dampierre les Bois	retraité	non
6	GAMBA Anne-Marie	1938	32 rue de Badevel Dampierre les Bois	retraitée	non
7	METTETAL Georges	1948	14 b rue de Fesches Dampierre les Bois	retraité	non
8	DORIOT Claude	1955	18 a rue de Fesches Dampierre les ois	auto entrepreneur	oui

Contribuables propriétaires de bois ou forêts

1	BRISCHOUX Hélène	1956	5 rue de Badevel	pharmacien	non
			Dampierre les		
			Bois		
2	TURBERG Liliane	1931	54 rue Brosset	?	non
			70360 Scey sur		
			Saône		

Contribuables domiciliés en dehors de la commune

1	BEUCLER Vincent	1968	4 rue de l'écluse	agriculteur	non
			Allenjoie		
2	SANER Pascal	?	33B rue de	commerçant	non
			Grandvillars		
			90120 Meziré		

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

	Noms et prénoms	Année	Adresse	Profession	Membre
		naissance			du conseil
1	BREQUIGNY Monique	1938	8b rue des rochers Dampierre les Bois	retraitée	non
2	JOURNOT Michel	1949	passage de la Cure Dampierre les Bois	retraité	non
3	TABET Annelyse	1971	7 rue des rochers Dampierre les Bois	mère au foyer	oui
4	SEGURA Gérald	1965	7 rue des coteaux Dampierre les Bois	enseignant	non
5	CHEVRIER Christian	1942	31 rue du Gros Pré Dampierre les Bois	retraité	non
6	CARDEY Evelyne	1962	20 rue d'Etupes Dampierre les Bois	factrice	oui
7	RICHE René	1963	5 rue de Badevel Dampierre les Bois	conducteur	oui
8	JOURDAIN J. Claude	1954	47 rue du Parcours Dampierre les Bois	retraité	oui

Contribuables propriétaires de bois ou forêts

1	BRISCHOUX Henri	1954	9 place Cherioux 75015 Paris	?	non
2	FERCIOT André	1940	1 rue des Petits Parterres Dampierre les Bois	retraité	non

Contribuables domiciliés en dehors de la commune

1	LOICHOT Fabien	1972	69 route de Glay	entrepreneur	non
			25310		
			Hérimoncourt		
2	MERCIER Philippe	1957	30b rue des	?	non
			Bruyères		
			90200 Auxelles		
			haut		

N° 08-05-2014 : REPRESENTATION COMMUNALE – SYNDICAT du GAZ :

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Gaz de la région de Montbéliard, chaque commune membre est représentée au Comité Syndical par 2 délégués titulaires. Ce même article prévoit également que chaque commune dispose d'un suppléant avec voix délibérative.

Après un vote à bulletins secrets qui a donné les résultats suivants :

- 19 Voix pour
- 00 voix contre
- 00 abstention,

le conseil désigne les personnes suivantes :

titulaire: Marc TIROLE

titulaire : Jean-Claude JOURDAIN suppléant : Lionel PIEGELIN

N° 09-05-2014: REPRESENTATION COMMUNALE - A.D.U.

Après renouvellement de l'équipe municipale, le conseil doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'assemblée générale de l'Agence de Développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Titulaire : Marc TIROLE Suppléant : Vincent MULLER

<u>N° 10-05-2014 : REPRESENTATION COMMUNALE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL de L'UNION :</u>

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de l'Union et à ce titre doit procéder à la désignation de deux membres du conseil municipal pour la représenter.

Après vote à bulletins secrets et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Marc TIROLE
Evelyne CARDEY

N° 11-05-2014 : REPRESENTATION COMMUNALE – CNAS :

La commune est adhérente au CNAS pour les actions sociales menées en faveur du personnel communal.

A ce titre, elle doit désigner deux délégués pour la représenter au sein des instances de cette institution.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Marc TIROLE pour le collège des élus Béatrice BABY pour le collège des agents.

N° 12-05-2014 : TRAVAUX – COMMISSION d'APPEL D'OFFRES :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commission d'appel d'offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics et facultativement dans les procédures adaptées.

Les articles 22, 23 et 25 du code des marchés publics déterminent la composition et les règles de fonctionnement de la CAO.

Les membres de la CAO sont élus par application des dispositions de l'article 22 du CMP et de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire propose une liste aux voix.

Par:

19 voix pour

00 voix contre

00 abstention

Le conseil municipal fixe, comme suit, la composition de la CAO pour le mandat en cours:

Président : Marc TIROLE

Membres titulaires	Mmembres suppléants
LEHMANN Daniel	VALDENAIRE Gilles
DORIOT Claude	GARRET Hervé
GRANDJEAN Maryse	BERTHELOT Claire

N° 13-05-2014: SOCIAL: CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE:

Le maire informe l'assemblée que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le Maire et comprend au maximum 8 membres élus en son sein et 8 membres maximum nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal de fixer le nombre des représentants du conseil municipal et de procéder à leur élection.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- Fixe à quatre le nombre de représentants du conseil municipal et à quatre également le nombre de représentants extérieurs au conseil. Il maintient ainsi le nombre de représentants de l'ancien mandat.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, les membres du CCAS issus du conseil municipal sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers peut présenter une liste même incomplète. Les sièges sont attribués après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de candidats a été présentée au vote

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

A obtenu:

Liste	nombre de voix obtenues	nombre de sièges attribués
Liste A	19	4

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

GRANDJEAN Maryse	
THIERY Gisèle	
BEAUDOIN Sabine	
TABET Annelyse	

N°14-05-2014 : REPRESENTATION COMMUNALE aux DIFFERENTES INSTANCES :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes :

Instances	Membres
Délégués aux affaires scolaires	1 ^{er} délégué : <i>TIROLE</i>
	2 ^{ème} délégué : MULLER
	3 ^{ème} délégué : <i>GARRET</i>
Comité de pilotage périscolaire	délégué : GARRET
Nouveaux rythmes scolaires	TIROLE-MULLER-GRANDJEAN-
groupe de travail	GARRET-CARDEY
	CARON-LAGNACH
Commission attributive de logements	délégué : CARDEY
Prévention routière	délégué : CARDEY
Correspondant défense nationale	délégué : <i>LEHMANN</i>
Plan de secours communal	délégué : GRANDJEAN
Sécurité routière	délégué : LEHMANN

<u>N° 15-05-2014 : URBANISME – GROUPE de TRAVAIL PLAN LOCAL d'URBANISME</u> :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe, comme suit, la composition du groupe de travail chargé du plan local d'urbanisme :

- > Mmes CARDEY, GRANDJEAN
- > MM. DORIOT, JOURDAIN, LEHMANN, MULLER, RICHE, TIROLE.

N° 16-05-2014 : BATIMENTS – CONSEILS en ENERGIE PARTAGES :

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la démarche Cit'ergie, Pays de Montbéliard Agglomération propose depuis avril 2010 à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de conseils en énergie partagés dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé.

Par délibération du 21/09/2009, le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce service.

Par une seconde délibération du 08/04/2013, le conseil municipal a décidé de prolonger son adhésion pour une période de 3 ans pour un montant annuel maximal de 0.62 € par habitant.

Le conseil municipal est à présent sollicité en vue de la signature d'une nouvelle convention portant sur la période du 01/05/2013 au 30/04/2016 et prévoyant une révision de tarifs.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer une nouvelle convention portant sur la période allant du 01/05/2013 au 30/04/2016.

N°17-05-2014: FORETS – TRAVAUX FORESTIERS d'ENTRETIEN 2014:

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal affecte un crédit de 10 700 € HT aux travaux d'entretien à réaliser en forêt communale.

Les travaux seront confiés à l'entreprise GOBERVILLE.

Les travaux seront réalisés dans les parcelles 3-4-29-30-31-36-37.

Il sera fait face à la dépense au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2014.

<u>N° 18-05-20104 : VOIRIE – SIGNATURE d'un AVENANT à MISSION SPS sur</u> travaux d'aménagement rue de Fesches et Centre Ville :

Le Maire informe les conseillers que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Fesches et du Centre Ville, un marché a été signé avec Monsieur Nicolas ROY pour une mission coordination SPS.

Le montant de ce marché initial était de 2 160 € HT sur un délai initial de 6 mois avec 24 visites.

Le délai de réalisation des travaux a connu un dépassement et le Maire explique qu'il y a lieu de signer un avenant n° 1 au contrat initial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 ce qui fixe la rémunération comme suit :

Montant initial du marché HT	2 160.00
Dépassement de délais	648.00
total HT	2 808.00
TVA	561.60
MONTANT ttc	3 369.60

Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :

- 01-05-2014 Révision des tarifs communaux
- 02-05-2014 Subventions
- 03-05-2014 Participation sur centres de loisirs
- 04-05-2014 Tarifs périscolaire
- 05-05-2014 Nouveaux rythmes scolaires
- 06-05-2014 Remise de dictionnaires
- 07-05-2014 Désignation membres commission communale des impositions directes
- 08-05-2014 Représentation communale au Syndicat du gaz
- 09-05-2014 Représentation communale à l'ADU
- 10-05-2014 Représentation communale au syndicat intercommunal de l'union
- 11-05-2014 Représentation communale au CNAS
- 12-05-2014 Commission d'appel d'offres
- 13-05-2014 Désignation membres C.C.A.S.
- 14-05-2014 Représentation communale aux différentes instances
- 15-05-2014 Groupe de travail PLU
- 16-05-2014 Conseils en énergie partagés
- 17-05-2014 Travaux forestiers 2014